



# **DISI SUD-OUEST ESI de BORDEAUX ESI de POITIERS ESI de TOULOUSE**

**COMPTE-RENDU DU CHS-CT SPECIAL DE LA DISI SUD-OUEST  
LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017**

## **Ordre du jour : CHSCT SPECIAL Fusion Immobilière des ESI de Bordeaux**

I – Actualités sur le chantier de la fusion des 2 ESI de Bordeaux :  
Regroupement géographique à la Cité administrative de Bordeaux

- \* Fiche d'impact
- \* Installation des services
- \* Points divers

II – Le registre RSST dématérialisé

III – Point sur l'exécution budgétaire

IV – Points divers

A noter, l'absence de l'ISST pour réunion de préparation du nouveau DUERP-PAP au Secrétariat Général. Il n'a transmis aucune remarque sur les documents.

## **Lecture des liminaires OS, dont celle de FO**

*Dans cette liminaire nous avons rappelé que le regroupement des deux ESI de Bordeaux, est une restructuration lourde de conséquences pour les agents. Nous n'approuvons pas ce regroupement qui s'impose à nous, il va en effet entraîner a terme des regroupements de missions et des suppressions d'emplois. Et Déjà il va dégrader les conditions de vie au travail des agents qui vont rejoindre la cité administrative de Bordeaux.*

Président : Rappel de la Fusion des 2 ESI de Bordeaux :

- sur le plan administratif au 01/09/2017
- sur le plan localisation : L'installation du futur CS-RH à Mériadeck en septembre 2018, oblige un déménagement de l'ESI Bordeaux-Garonne avant fin 2017.
- sur le plan budgétaire : C'est le Service SPIB qui prendra en charge les frais de déménagements qui seront en 2 étapes (pas de déménagement entre le 20/12/2017 et le 05/01/2018) :

1<sup>er</sup> étape : mi-décembre 2017 : re-logement des agents de Mériadeck à la cité Administrative (étages 9 et 12 de la tour B)

2<sup>ème</sup> étape : 15 février 2018 : re-logement des agents de l'ESI Bordeaux et la DISI-Siège en intra-cité administrative (étages 10 à 13)

Il nous à été précisé qu'il n'y aurait pas de déménagement entre le 20 décembre et le 05 janvier 2018.

# I –Actualités sur le chantier de la fusion des 2 ESI de Bordeaux

## 11 - Fiche d'impact

Le socle qui comprend l'accueil sera installé dans des locaux provisoires sur le parking Est de la cité  
Le 18ème étage Tour B servira de zone-tampon pour les agents d'accueil

L'ergonome de la DIRECCTE a été contacté pour un avis.M Maizy précise qu'Il n'est pas nécessaire de faire appel à l'ergonome du Ministère. Il rajoute que les ergonome n'interviennent pas sur l'organisation du travail.

Concernant la question de la **lumière naturelle, de l'éclairage, de l'aération mécanique** suite à l'enlèvement des cloisons pour la disposition des différents bureaux, aucun impact relevé (25 m<sup>3</sup> d'air par agent). Chaque pièce est supérieure à 12 m<sup>2</sup> : la ventilation est adaptée.

Dans les locaux rénovés dès que le détecteur détermine le manque de luminosité les éclairage s'allument !!!Il a été précisé que c'est la même intensité de luminosité et de chaleur (19°) pour tout agent. Nous avons précisé que le ressenti personnel est différent, nous somme aussi intervenu au sujet des stores.

La délégation Fo est intervenu au sujet du positionnement des agents dans les bureaux. Nous avons notamment signalé que certains bureaux avaient trop de portes car on avait réuni plusieurs petits bureaux pour créer des plateaux et cela est gênant pour positionner les bureaux. L'administration a répondu que l'on pourrait ci besoin condamner certaines portes inutiles .

Concernant les **moyens de transport**, le Comité de Pilotage composé du Conseil de Cité et de Bordeaux-Métropole, en partenariat avec la DTM se réunira en octobre.

La Société TBM, qui gère les transports en commun sur la métropole bordelaise s'appuie sur une enquête auprès des usagers pour répondre aux diverses questions :

- Un délai inférieur à 15 mn à pied d'un point de station à la destination finale est acceptable
- la durée de transport vers la gare est de 40 mn, en privilégiant le tram

Des demandes spécifiques du Comité de Pilotage de la Cité :

- Navette entre la Cité et : tram A (station Chaban Delmas) et tram D futur (barrière du Médoc)
- fréquence plus élevée pour la ligne de bus N°9 (boulevards)
- panneaux d'affichage électrique pour l'information du temps d'attente
- Vélos libre-service (V3) : plus de disponibilité

Les **parkings automobiles de la cité** vont être rénovés et réaménagés :

- parkings Est et Ouest sont actuellement ouverts aux résidents voisins, mais doivent être disponibles en heures ouvrées
- parking ouest : privatisé pour les agents
- parking est : accueil du public
- parking Berliet : 76 cartes d'accès pour 82 droits (octroi par m<sup>2</sup> par Direction), soit un taux de rotation de 1,69. Avec l'arrivée des agents de Mériadeck, 103 pour 171 agents (quelques cartes sont en réserve). Nous avons demandé s'il ne serait pas envisageable d'attribuer une carte par agent. Il nous a été répondu que le système d'attribution était historique ...Et qu'il était étudié les demandes au cas par cas ...
- La demande de carte de stationnement doit être faite auprès du chef de service. Les critères de priorité sont : le covoiturage, l'éloignement du logement, les enfants à la crèche
- une convention entre la DREAL et le Conseil de Cité permet l'utilisation des emplacements des voitures électriques de l'administration pour la recharge de son propre véhicule

Les **parkings « bi-roues » de la cité**

- 2 parkings abrités pour les vélos (côtés nord et sud, à venir)
- parking souterrain de Berliet pour les 2 roues motorisées
- des douches seront disponibles à la cité.... Après le désamiantage !

**-Pointages Heures Variable/Fixe** : Demande de dispositif de tolérance pour les 2 semaines après le déménagement de Mériadeck : demande acceptée par le DISI, mais le dépassement ne sera pas réintégré. Une bienveillance de la part de la hiérarchie pour les dépassements horaires, en fonction du cas personnel.

**Restauration inter-administrations** : étant donné qu'un restaurant est sur le site de la cité, la restauration dans les bureaux est interdite. Seuls, 1 réfrigérateur et 1 micro-onde seront installés à chaque étage.

**Badge pour les nouveaux agents** : il sera possible d'anticiper la création du badge administratif en demandant une photo d'identité à chacun

## **12 – Installation des services**

**CID 33** : Plus de permanents à Mériadeck. Il subsistera juste un bureau de passage avec un lieu de stockage. Une alternative entre les dépannages intra-muros et extérieur sera mise en place: aucune sectorisation géographique. L'arrivée du logiciel « ConcurSive » permet la gestion des déplacements des agents avec le planning des interventions.

5 véhicules de la DISI à disposition dont la gestion incombera au Pôle de Support Mutualisé.

### **Le Pôle de Support Mutualisé**

**Salles mutualisables** (réunions, visio, syndicale DISI) : un outil de réservation permettra la gestion par le Pôle de Support Mutualisé. Un système de clé des bureaux sera mis en place.

9ème étage salle de 23 m<sup>2</sup> ; 10 ème étage salle de 17 m<sup>2</sup>, 11 ème étage salle de 60 m<sup>2</sup> plus une salle visio.

2 salles syndicales sont à la disposition des organisations aux 9ème et 13ème étages : soit 2 OS par salle. En fonction de leur répartition, chaque OS aura une clé de l'une des salles.

**Mobilier de bureau** Un recensement des bureaux (photos, étiquetage et métrage linéaire) a été effectué, soit 262 bureaux. Ils seront répartis en fonction de la disposition des lieux de travail.

**Les serveurs** seront installés dans le LTI de la cité, situé au sous-sol.

### **II - Le registre RSST dématérialisé**

Il s'agit d'un logiciel récupéré dans une autre DISI et adapté en local.

### **III – Point sur l'exécution budgétaire**

**Il reste 4695,06 euros à dépenser**